

Nombre de conseillers :
En fonction : 14
Présents : 11
Votants : 12

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 octobre 2024 à 20 heures

Date de la convocation :
1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Joffrey DUBOST - Yann BAIMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Eric REISET - Julie DESCROIX.

Excusés : Jean-Claude FOUREZ (pouvoir à Eric REISET), Cyndie JEAN, Gilles DUFOUR.

Madame Céline DUMAS est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Informations sur les décisions prises par délégation
- Commerce multi-services
- Cantine : fixation du prix des repas adulte
- Natation scolaire
- Assurance Prévoyance
- Achat de matériel
- Point sur les travaux des commissions communales
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité, sauf en ce qui concerne la décision sur le fait de supprimer la possibilité pour les associations d'utiliser le bar de la salle des fêtes pour des réunions. Certains élus souhaitent pouvoir reparler des modalités de location de la salle des fêtes. Ce sujet sera donc remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Absence de décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'Assemblée.

COMMERCE MULTI-SERVICES

Monsieur le Maire fait un historique de la liquidation judiciaire de la SNC Pochet. Aucun repreneur ne s'étant manifesté à la date du 12 août pour faire une proposition de rachat du fonds de commerce, le matériel et le stock ont été vendus aux enchères le 27 septembre dernier. Après une visite des locaux organisée le matin, la vente a eu lieu l'après-midi. Monsieur le Maire s'est rendu à la vente accompagné de deux membres du Conseil Municipal et a acheté du matériel pour la commune pour un montant total de 1342,80€ (tables, chaises et tabourets de bar...).

La commune attend de pouvoir récupérer les clés des locaux. Cela pourra se faire dès que la vente de la chambre froide restante sera effectuée. Tout le matériel restant sur place sera considéré comme abandonné.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'a pas la main. Cependant, d'éventuels repreneurs se sont manifestés auprès de la mairie et trois d'entre eux ont été reçus afin de connaître leur projet. La commune précise qu'elle souhaite le maintien des services suivants : bar, dépôt de pain, épicerie, petite restauration et revente de tabac. La Commune doit désormais se renseigner pour savoir de quelles subventions elle pourrait bénéficier (travaux, matériel...).

CANTINE : FIXATION DU PRIX DES REPAS ADULTES

Madame PELISSIER explique que des agents ou enseignants commandent des repas à la cantine au prix du repas fixé pour les enfants qui est actuellement de 4,40€. Il convient de délibérer pour fixer le prix d'un repas adulte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à compter du 01/11/2024 :

- FIXE à 4,40€ le repas du restaurant scolaire par adulte inscrit au préalable.
- FIXE à 5,40€ le repas du restaurant scolaire par adulte non-inscrit dans les délais prévus au règlement intérieur approuvé le 17 juillet 2024.

NATATION SCOLAIRE

Les factures de transport et bassin pour l'activité piscine des élèves de CP et CE1 étaient jusqu'alors prises en charge par le Sou des écoles de Lantignié. La commune participe financièrement avec la subvention versée annuellement au Sou des écoles (3 300 €).

La Communauté de Communes Saône Beaujolais, par souci d'équité du territoire, a décidé de la prise en charge des frais de location du bassin (70 € la séance de 35 mn) et des frais de transport pour les classes de CP et CE1 de toutes les écoles du territoire, à compter de l'année scolaire 2024-2025.

Pour simplifier les démarches, il est demandé que les communes paient directement les frais de location de bassin et de transport et adressent un état annuel à la CCSB pour remboursement. Mesdames BEAUMONT et PELISSIER indiquent donc qu'il faudra tenir compte de cette prise en charge au moment du vote des subventions aux associations.

ASSURANCE PRÉVOYANCE

A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021). Le CDG69 a conclu des conventions de participation avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) en santé et prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2020 et propose aux collectivités de répondre à cette obligation en intégrant la convention de participation de prévoyance en cours, à titre dérogatoire. Le CDG69 relancera prochainement une consultation pour les protections santé et prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026.

La commune a adhéré à cette convention en 2020 mais la participation employeur basée sur un pourcentage n'étant pas légale, cela va permettre de régulariser.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 précise les garanties et définit la participation employeur minimale à 7 € par mois et par agent.

Madame DUMAS explique le fonctionnement des congés longue maladie, congés longue durée, mi-traitement... Madame BEAUMONT propose de fixer à 7 € la participation pour les agents travaillant à mi-temps et moins et de proratiser les 7 € en fonction du temps de travail pour les agents travaillant au-dessus du mi-temps ...

Une lettre d'intention avec le choix des garanties à couvrir et les modalités de participation de la commune sera adressée, pour avis, au Comité Social territorial. Dès que l'avis de ce dernier sera connu, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour, pour délibération.

ACHAT DE MATÉRIEL

Le conseil municipal avait donné son accord en séance du 27 février 2024 pour l'achat d'un aspirateur à feuilles d'occasion pour un montant de 1900 €, dans l'attente du vote du budget primitif 2024. Ce matériel n'a pas pu être acquis, car il n'a pas pu être essayé en raison de l'éloignement du vendeur.

Un matériel similaire d'un montant de 1 300 € TTC essayé par l'agent communal est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'annuler la délibération n° DCM/2024/02/27/06 du 27 février 2024 afin d'acquérir un aspirateur à feuilles auprès de l'entreprise Paysages Stéphanois de Saint Julien sur Veyle.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

- o **Personnel communal** : le remplacement de l'agent en charge de la cantine sera à envisager pour raison de congé maternité. Sa titularisation sera étudiée. Madame DUMAS souhaiterait qu'un avis de la médecine du travail soit demandé concernant les migraines qu'elle a évoquées.
- o **Voirie** : Monsieur AUGAY explique que les travaux de voirie sur le Chemin des Pelloux sont terminés. Le déneigement sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.
- o **Bâtiments communaux** : La croix située au centre du cimetière va être restaurée par l'entreprise GUILLIN Maçonnerie et Patrimoine. Un rendez-vous avec l'architecte est fixé pour l'avancement du chantier de restauration du CEP le jeudi 10 octobre. Tous les élus sont invités à participer. Le portail du local voirie est défectueux et nécessite l'intervention d'un artisan.
- o **Communication** : Monsieur BAÏMA donne lecture du courrier qui sera distribué dans les boîtes aux lettres de chaque habitant de la Commune, pour expliquer la mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et le retour qui est attendu des habitants. Il rappelle qu'il est important que chaque élu distribue ces courriers dans son secteur.
- o **Fêtes et cérémonies** : le goûter des anciens aura lieu dimanche 8 décembre après-midi.
- o **Social** : Madame COLLONGE aide une personne en recherche de logement. Elle déplore qu'il soit toujours très compliqué de communiquer avec l'OPAC et de trouver une solution d'urgence, malgré le fait que plusieurs logements soient libres sur la Commune.
- o **École** : Madame PELISSIER signale que depuis la rentrée, les petits étant très nombreux à la garderie, il a fallu ajouter deux heures par semaine à Laetitia BRUGNE (une demi-heure chaque matin entre 7h30 et 8h00) afin que deux agents soient présents en permanence. Ces heures sont pour l'instant rémunérées en heures complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

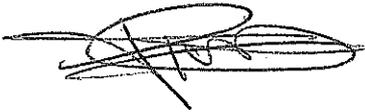
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'achat des 3 parcelles aux Mines a été concrétisé (dont 2 parcelles situées près du chevalement). Après discussion avec la SAFER, il aimerait rencontrer l'Office National des Forêts pour prévoir une convention qui permettrait à la Commune d'obtenir un droit de préemption sur les parcelles jouxtant celles lui appartenant.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite sur le site dit des « Mines » est prévue le 15 octobre en présence de Messieurs Frédéric MIGUET (élu en charge du Tourisme à la CCSB) et Philippe SERRE (DGS de la Communauté de Communes) dans le cadre du projet touristique de la Commune. Les élus sont invités à se joindre à cette visite.

- La date des vœux de la Municipalité est fixée au dimanche 12 janvier 2025. Madame PELISSIER demande à chaque conseiller de faire une liste des nouveaux arrivants de son secteur pour le prochain Conseil Municipal afin de leur personnaliser une invitation.

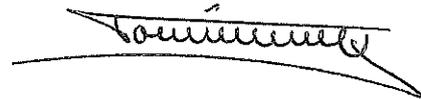
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

N° de délibération	Objet
DCM/2024/10/08//01	Cantine – Fixation du prix des repas adultes
DCM/2024/10/08//02	Achat de matériel

La secrétaire de séance, Céline DUMAS :



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 14 NOV. 2024